

RETABLISSONS LES FAITS.

(Réponse à l'article paru dans Triskalia Magazine de Septembre 2015)

Dans « Triskalia Magazine » n°20 du mois de septembre 2015, diffusé aux salariés et agriculteurs adhérents à Triskalia, D. CICCONE, directeur général et G. GALARDON, président, prétendent « rétablir les faits » concernant les « salariés intoxiqués ». En réalité, soit ils répondent par des généralités qui floutent les faits, soit ils mélangent le vrai et le faux, soit ils mentent. A notre tour de rétablir les faits.

Nous présentons ci-après l'ensemble des arguments de Triskalia et les réponses que nous apportons à chacun.

Contenu du dossier

« Depuis plusieurs années, Triskalia et sa filiale Nutréa (avec Terrena) sont les cibles d'une entreprise de déstabilisation par certains groupes ou organisations... »	2
« Une situation humainement très difficile pour deux anciens salariés ».....	2
« des faits accidentels et ponctuels en avril 2009 et au printemps 2010 ».....	3
« ces faits accidentels datant de plus de cinq ans ne reflètent pas les pratiques de Nutréa ou de Triskalia ».....	4
« Nutréa, leur employeur, leur a proposé des reclassements dans l'entreprise et dans le groupe.....	5
« rumeurs au sujet de mortalité d'animaux sauvages et d'élevage ?... les analyses ont montré que ces rumeurs étaient infondées et calomnieuses. »	8
« nous n'avons aucun intérêt à surdoser..., à arrêter la ventilation...des audits stricts sont réalisés ».....	10
« pas de cas similaire d'accident de travail ou d'arrêt maladie ultérieurs à 2010 dans le groupe. ».....	11
« le suicide d'un salarié...nous nous associons à la peine de la famille »	12
« amalgame entre ce geste dramatique et une intoxication aux pesticides, dont il n'est d'ailleurs pas question dans le motif invoqué par le TASS »	13
« nos valeurs et nos engagements... nos actions d'Agriculture Ecologiquement Intensive... »	13
En conclusion :	14

« Depuis plusieurs années, Triskalia et sa filiale Nutr3a (avec Terrena) sont les cibles d'une entreprise de d3stabilisation par certains groupes ou organisations... »

Qui sommes-nous ? D'abord le syndicat Solidaires 22, qui a 3t3 le premier 3 3couter le d3sespoir de ces salari3s de Triskalia ; ensuite des citoyens, regroup3s dans diff3rents collectifs (St Briec, Rennes, Redon, La Gacilly) autour des quels se sont agglom3r3s des organisations environnementales, de consommateurs, politiques..., 3mus par l'injustice et la solitude de ces ex-salari3s de Triskalia, qui sont pourtant des vrais lanceurs d'alerte sur la responsabilit3 sociale des entreprises, les questions de sant3, d'environnement. Nous ne cherchons pas 3 d3stabiliser Triskalia ; seulement que justice soit rendue 3 Laurent, St3phane, Claude et Pascal, Edith ; qu'ils soient indemnis3s des pr3judices subis et que les fautes commises soient reconnues et punies.

« Une situation humainement tr3s difficile pour deux anciens salari3s »

Passons sur l'hypocrisie de la formule ; jamais le pr3sident, le directeur, le responsable RH et autres cadres ne se sont pr3occup3s d'am3liorer la situation de ces ex-salari3s, Laurent GUILLOU et St3phane ROUXEL ; bien au contraire, ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour la nier et pour d3gager leurs responsabilit3s au lieu de les assumer.

Surtout, il ne s'agit pas de deux salari3s, mais de quatre : Laurent GUILLOU et St3phane ROUXEL qui ont port3 plainte pour empoisonnement en mai 2010, mais aussi Pascal BRIGANT et Claude LE GUYADER qui ont 3t3 aussi diagnostiqu3s atteints d'hypersensibilit3 aux produits chimiques (MCS en anglais) par le professeur BELPOMME en 2012.

En effet Laurent GUILLOU et St3phane ROUXEL ont 3t3 intoxiqu3s en 2009 et 2010 lorsqu'ils ont travaill3 au transfert puis 3 la r3ception des c3r3ales empoisonn3es. Ils ont 3t3 d3clar3s inaptes et licenci3s par Triskalia en juin 2011.

Pascal BRIGANT et Claude LE GUYADER, eux 3taient au service transport-livraison des aliments ; ils ont inhal3 les poussi3res dans leur bureau, dans la cabine des camions, au moment du chargement des camions... Ils ont 3t3 3 leur tour d3clar3s inaptes et licenci3s par Triskalia en juillet et septembre 2013.

Donc officiellement il s'agit de 4 salari3s ; en r3alit3, ce sont beaucoup plus ; selon F. Soudon, directeur de la communication du groupe, 23 salari3s ont 3t3 vus par la m3decine du travail 3 la suite de cet accident¹ ; tous les salari3s, du stockage des c3r3ales jusqu'3 la livraison des aliments dans les fermes, ont 3t3 intoxiqu3s : stockage des c3r3ales, transfert du silo d'EOLYS vers l'usine de fabrication d'aliment Nutr3a, r3ception et 3chantillonnage des c3r3ales, fabrication de l'aliment, chargement et livraison dans les fermes.

Sans compter les 3leveurs eux-m3mes, contamin3s rien qu'en ouvrant les sacs d'aliment.

Pourquoi seulement quatre salari3s poursuivent Nutr3a – Triskalia ? Parce que la peur de perdre son emploi, de nuire 3 l'image de l'entreprise, les pressions, la proximit3 quotidienne de tous les acteurs : coll3gues de travail, famille, voisins... ?

¹ <http://www.letelegramme.fr/ig/generales/economie/triskalia-un-pesticide-interdit-a-l-origine-de-plaintes-pour-intoxication-23-09-2011-1440606.php>

« des faits accidentels et ponctuels en avril 2009 et au printemps 2010 »

Nullement ! En 2008-2009, dans les silos à céréales d'EOLYS à PLOUISY (22), pour réduire les dépenses d'électricité, le cadre responsable du stockage a arrêté les systèmes de ventilation qui séchaient les céréales ; celles-ci ont été envahies par les charançons et autres insectes. Pour les détruire, en avril 2009, ce même cadre fait répandre au pulvérisateur portatif, sans protection particulière du salarié, sur le tas de céréales, puis en direction du système de ventilation du silo (qui injecte de l'air par-dessous le stock de blé) un insecticide, le Nuvan Total, interdit d'utilisation en France depuis le 30 juin 2007. Laurent GUILLOU et Stéphane ROUXEL, qui chargent ces céréales vers NUTREA, fabrique d'aliments voisine, inhalent le *dichlorvos*, poison contenu dans les poussières de céréales : muqueuses en feu, vomissements, crachats de sang... A plusieurs reprises, ils sont mis en arrêt de maladie.

Ce même cadre d'EOLYS, reproduira les mêmes erreurs fin 2009 en arrêtant à nouveau les ventilateurs ; face à l'infection des céréales, cette fois, il fait vider en février 2010, des bidons de *Nuvagrain*, pesticide autorisé, mais avec un réglage des pompes de diffusion réglées à 30 fois le volume autorisé. Puis, du *K-Obiol* est répandu sur les céréales pour le bétail. Un sacré cocktail que respirent les employés, les chauffeurs, sans en être informés, sans disposer d'équipements de protection, de masques. Leurs bleus de travail sont mouillés par les pesticides.

Ces faits ne sont donc pas *ponctuels* puisqu'ils se sont reproduits 2 fois ; ils ne sont pas non plus *accidentels* parce que ce cadre est parti à la retraite en 2012 avec les honneurs de la direction de Triskalia, malgré ses décisions relevant de l'incompétence et ses mensonges. Par exemple, il a déclaré à la gendarmerie n'avoir utilisé que 180 litres de Nuvan Total alors que le rapport de CHSCT mentionne 575 litres².

Dans une émission d' « Envoyé Spécial » sur France2 , le 23 mars 2013, ce cadre reconnaît avoir utilisé du Nuvan Total et à la question du reporter qui lui demande s'il regrette de l'avoir utilisé, il répond : « *Je ne vais pas pleurer sur ce qui a été fait... je ne vais pas dire qu'aujourd'hui je le referais... quand ça a été fait, je n'ai pas senti que c'était quelque chose de dramatique* »³.

Et ce sont les salariés qui ont trinqué.

² Rapport du CHSCT de Plouisy du 18/03/2010 (page 6)

³ http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/mon-envoye-special/envoye-special-la-suite-du-samedi-23-mars-2013_282719.html

« ces faits accidentels datant de plus de cinq ans ne reflètent pas les pratiques de Nutrélia ou de Triskalia »

Reconnaître qu'il y ait eu des faits accidentels chez Nutrélia-Triskalia il y a 5 ans, c'est déjà bien !
Maintenant il faudrait que Nutrélia-Triskalia soit logique jusqu'au bout et indemnise les salariés intoxiqués et licenciés.

Rappelons les pratiques d'il y a «plus de 5 ans » :

- Surdosage de produits dangereux
- Absence d'équipements adéquats pour les salariés
- Utilisation illégale de personnel intérimaire sans formation à la manipulation de produits dangereux
- Non-respect des délais d'attente (48 à 72 h) entre les traitements et les incorporations de céréales traitées lors de la fabrication des aliments pour bétail
- Sous-traitance des épandages de pesticides à une entreprise non-agrécée
- Vente d'aliments pour bétail hautement pollués par des pesticides et donc dangereux à la consommation.

Nous espérons bien sûr que ces pratiques n'ont plus cours en 2015.

Mais le jugement du TASS de St Briec du 3 septembre 2015 relatif au suicide de G. LE GOFFIC en mars 2014, parle de :

- Constatation faite par l'inspecteur du Travail du « *local qui n'était pas muni d'un système d'aspiration des poussières et ce, en infraction avec l'article R 4222-12 du code du travail* ».
- « *temps de travail excessif au regard de la législation* »

Aujourd'hui, rien n'a changé, l'entreprise continue à utiliser massivement des pesticides sur les céréales stockées alors que d'autres méthodes de conservation existent.

Les opérations de transfert génèrent des nuages de poussière qui peuvent être respirées par les salariés.
L. GUILLOU et S. ROUXEL ont été en particulier intoxiqués en 2010 au poste de déchargement des céréales et dans les locaux situés au-dessus des fosses, par ces nuages de poussières qui envahissent les bureaux.
Il semble qu'aujourd'hui rien n'a changé sur ce point.

« Nutr3a, leur employeur, leur a propos3 des reclassements dans l'entreprise et dans le groupe... »

... sur des postes 2 m3me niveau de comp3tence, 2 salaire 3quivalent, dans un rayon de moins de 10km de Plouisy... possibilit3 d'effectuer une p3riode de d3couverte de 2 semaines dans un magasin 2 proximit3... ils n'ont pas souhait3 donner suite 2 ces propositions. »

Reprenons point par point :

- « Nutr3a, leur employeur » :

Comme si Triskalia n'3tait pas concern3 ! Nutr3a appartient pour 40% 2 Terrena et 60% 2 Triskalia. Et c'3st bien Mr DOUILLARD, responsable RH de Nutrea, qui va les convoquer en entretien et leur faire les soi-disant propositions de reclassements.

- « Les reclassements dans un rayon de 10 km, 2 salaire 3quivalent » :

Pour Laurent GUILLOU :

En 2009, son salaire brut annuel 3tait de 30 007 €, soit 2500 € brut/mois. Nutr3a lui a propos3 :

	Emploi propos3	lieu	Distance aller de Plouisy	Salaire mensuel	Contexte Phyto
1	employ3 administratif de vente	Languidic (56)	106 km = 1h30	1500 € + une prime mensuelle de 246 €.	oui
2	Magasinier pr3paration de commande	Gamm Vert - Landerneau (29)	90 km = 1h00	1634 € + prime d'anciennet3	oui
3	P3riode de d3couverte dans un magasin	Lannion, Plerin, Guingamp	35 km = 30 mn 40 km = 30 mn 5 km = 10 mn		oui

Laurent a aussi fait 2 essais de poste de travail :

- Mai 2010 : nettoyage de silos 2 Plouisy
- Sept 2010 : Cariste 2 Plouisy

A chaque fois, les sympt3mes de la maladie sont r3apparus.

Pour Stéphane ROUXEL :

Le courrier⁴ qu'a adressé le médecin du travail au Directeur Général de Nutrédia est éloquent :

Vous proposez différents postes de reclassement :

- chauffeur livreur fioul
- conseiller vendeur itinérant
- responsable rayon bricolage
- agent de maintenance
- responsable rayon motoculture
- conseiller vendeur
- magasinier conseil légumes frais
- magasinier préparation commandes réception
- employé couvoir
- assistant technique porc
- employé administration des ventes.

Il aurait été utile de joindre des fiches de poste concernant ces différents postes de travail.

Les restrictions médicales d'aptitude :

- "- contre-indication : aux postes de l'usine de Plouisy
- contre-indication à l'exposition à la poussière contenant des produits chimiques ou des produits phytosanitaires"

ne permettent pas d'activité dans les magasins ou dépôts en raison de la présence de produits phytosanitaires, médicamenteux ou chimiques qui pourront être perceptibles dans l'atmosphère ambiante.

Le poste de chauffeur fioul et d'agent de maintenance expose à un risque chimique d'hydrocarbures et à d'autres produits chimiques.

Le poste d'employé de couvoir comporte une exposition à des produits de désinfection.

Le poste d'assistant technique porc expose au risque chimique par les produits de désinfection, par les produits médicamenteux et par l'alimentation animale.

Ces postes ne sont pas compatibles avec l'état de santé de M. ROUXEL.

Le poste d'employé administration des ventes semble respecter les restrictions médicales à condition de ne pas comporter d'exposition au risque chimique et phytosanitaire.

M. ROUXEL peut effectuer un travail administratif, une activité de conduite, de manutention ou de surveillance sous réserve de respecter les restrictions médicales d'aptitude.



Plus cocasse la proposition d'un emploi de comptable faite par oral, domaine dans lequel Stéphane n'a aucune compétence ; il en aurait été sans doute que plus facile à licencier ensuite !

⁴ Courrier envoyé par le médecin du travail de la MSA le 15 mars 2011 à Mr BRICART, directeur général de Nutrédia

Pour Claude LE GUYADER :

	Emploi proposé	lieu	Distance aller de Plouisy	Salaire mensuel	Conteste Phyto
1	employé administratif	Plouagat (22)	20 km = 20 mn		oui
2	Chauffeur estimateur bovin	Glomel (22)	51 km = 55 mn		oui

Pour Pascal BRIGANT :

	Emploi proposé	lieu	Distance aller de Plouisy	Salaire mensuel	Contexte Phyto
1	A la fabrication d'aliments	Plouagat (22)	20 km = 20 mn		oui
2	standardiste	Plouagat (22)	20 km = 20 mn		oui
3	Emploi de bureau	Landerneau (29)	Vendre la maison		oui
4	Dans un magasin	St Pol de Leon (29)	Vendre la maison		oui

En résumé, des distances de travail bien supérieures à 10 km, pour un salaire parfois inférieur, avec des frais de déplacement à leur charge et dans un environnement phytosanitaire incompatible avec leur hypersensibilité aux produits chimiques. Messieurs CICCONE et GALARDON mentent effrontément.

Ces propositions n'avaient sans doute pour but que de satisfaire aux obligations légales avant de les licencier.

Mr CICCONE conclut innocemment en disant : « *ils n'ont pas donné suite à ces propositions* », sous-entendant qu'ils sont des fainéants, des simulateurs ou des profiteurs ?

« rumeurs au sujet de mortalité d'animaux sauvages et d'élevage ?... les analyses ont montré que ces rumeurs étaient infondées et calomnieuses. »

Il ne s'agit pas de rumeurs, mais de faits avérés qui remontent à 2009 et 2010.

Concernant les animaux sauvages :

Les silos de EOLYS attirent pigeons, canards, rats, souris... du fait des grains qui jonchent les sols. Tous les ans, une battue administrative est organisée pour diminuer la quantité de pigeons domestiques. En 2009, suite au traitement des céréales avec le Nuvan Total, tous ces animaux sauvages crèvent ; les pigeons morts encombrant les fosses ; les pigeonneaux piaillent après leurs parents morts.

Dans l'émission de France Inter du 22 février 2015, « une histoire de grains pourris » de Inès LERAUD, Jean Noël, nouveau président de la société de chasse de PLOUISY, témoigne et contredit le rapport mensonger de son prédécesseur en 2009 :

« certains chasseurs de la société de chasse de Plouisy ont été invités à une battue administrative pour la destruction du surnombre de pigeons domestiques sur le site d'UCA [ancien nom de Nutrrea] sous la responsabilité d'un lieutenant de l'ovèterie, j'ai participé à une dizaine de battues ; les voliers étaient de 150 à 200 pigeons et nous détruisions entre 50 et 80. A la dernière battue, il n'y a eu que 4 pigeons de tués, tout ceci pour faire croire que les pigeons n'étaient plus présents grâce aux battues. »

Dans un rapport de CHSCT, en mai 2010, il est noté que « il n'y a plus de pigeon, ni de moineau à la réception (fosse fer) cette année ».⁵

En clair, la direction de EOLYS, pour masquer sa responsabilité dans cette mortalité, a maintenu la battue de pigeons, alors que les oiseaux étaient déjà décimés par les produits chimiques, et a fait écrire à l'ancien président de la société de chasse un rapport mensonger.

Concernant les animaux d'élevage :

C'est mentionné à 2 reprises dans un rapport de CHSCT : « incidents en élevage de porcs » et « documentation incidents qualité en élevage (P. Leguen et E. Charlemagne)⁶ ».

Dans ce même reportage de France Inter, un éleveur témoigne de ce qu'il a vécu en 2009 :

« un matin, je me suis rendu à l'élevage, dans le poste sevrage ; je travaillais avec un aliment complet qui venait de chez Nutrrea ; j'ai ouvert un sac d'aliment porcelet, sac particulièrement étanche pour une meilleure conservation. Je me suis penché dessus, j'ai tiré sur la languette, et instantanément, j'ai senti une brûlure au visage et à la poitrine... C'est comme si j'avais eu une projection d'acide, très brûlant ; mon cou était rouge vif, boursoufflé ; ça s'est résorbé au bout de quelques jours ; c'était le cou, toute la base de la poitrine, les avant-bras... une sensation atroce... ; ça n'est jamais arrivé de nouveau. »

L. GUILLOU et P. BRIGANT continuent : « dans les élevages, c'était problème de cannibalisme, avortement de truies, baisse de pontes dans les élevages de poules pondeuses... Les collègues qui reprenaient l'aliment, nous disaient qu'il y avait au moins dix porcs charcutiers crevés devant l'élevage là-bas, que l'équarrissage était en train de les prendre ».

Ces aliments infestés ont été repris par Nutrrea pour être soit rédilué, réincorporés dans un nouvel aliment et renvoyés chez les éleveurs, soit emmenés en décharge à LANTIC (22) pour faire du compost, mélangés avec des déchets verts.

⁵ Rapport de CHSCT de Plouizy du 27/05/2010 (page 5)

⁶ Rapport de CHSCT de Plouisy du 18/03/2010 (page 3)

Ces aliments contaminés par les pesticides ont donc été mangés par des porcs, des poules... et ont donc fini dans nos assiettes. Triskalia n'en dit pas plus sur les analyses qu'elle aurait peut-être faites et la DGCRF n'a apparemment vu aucune raison d'approfondir le sujet.

Thierry THOMAS, toujours dans l'émission de France Inter, explique :

« ce qui s'est passé pose un véritable problème d'information des éleveurs ; à aucun moment, les dirigeants de Nutréa qui ont été informés, qui savaient..., jamais, ils ne sont venus nous informer en nous disant : on a eu un problème, un souci, il serait bien de vérifier si la qualité de vos aliments est conforme... et ça, c'est insupportable. Moi, je suis éleveur, j'ai pas du tout envie de porter la responsabilité d'avoir empoisonné qui que ce soit avec mes animaux.

Je me suis inquiété auprès d'une femme vétérinaire à Nutréa : est-ce qu'on sait ? Elle m'a répondu de façon évasive. »

« Ici, les gens se cachent, c'est un peu l'omerta ; quand quelque chose ne fonctionne pas dans l'agroalimentaire, quand quelque chose dérape, c'est l'omerta ; c'est très curieux ; les problèmes de l'agroalimentaire dans les Côtes d'Armor, dans les tribunaux, ça ne sort jamais ; le poids de l'agroalimentaire est tellement énorme dans le volet économique et celui de l'emploi, que ces scandales, quand il y en a, ils sont étouffés. »

Voilà pourquoi les éleveurs, les consommateurs ne sauront rien : l'omerta !

« nous n'avons aucun intérêt à surdoser..., à arrêter la ventilation...des audits stricts sont réalisés »

surdoser les produits de traitement ?

C'est évident que Triskalia n'avait aucun intérêt à surdoser ; c'est pourtant ce qu'ils ont fait en 2010 ; même ce réglage des pompes à un taux de 30 fois plus qu'autorisé, il a été découvert par les cadres de Triskalia et MSA eux-mêmes lors d'une réunion extraordinaire du CHSCT.

De plus, les céréales traitées doivent au moins rester 2 jours en stock avant d'être transférées à l'usine de fabrication d'aliments ; ce délai n'était pas respecté et les céréales humides étaient transférées immédiatement du silo vers la fabrication. Ce qui accroissait encore plus la pollution de l'ambiance de travail.

Arrêter la ventilation ?

Jusqu'en 2008, le séchage des céréales était fait par ventilation ; seulement 5-6 litres par an de pesticide étaient utilisés dans des endroits précis du silo. En 2008 et 2009, Mr FEUVRIER a arrêté les ventilateurs pour faire des économies d'énergie ; d'où tous ces problèmes de charançons, vers de farine... et cette décision désastreuse de disperser du Nuvan Total en 2009 et de surdoser du Nuvagrain et K-obiol en 2010. Aujourd'hui en 2015, la ventilation n'est plus arrêtée, mais en préventif on arrose les céréales avec du Nuvagrain (8 litres pour 150 tonnes de céréales) ou du K-Obiol (5 litres pour 150 tonnes), soit pour un stock de 150 000 tonnes de céréales, 7 à 8000 litres de pesticides !

Eleveurs, savez-vous que les aliments que l'on vous livre et qui nourrissent votre bétail, ont déjà été arrosés de pesticides ?

Des audits stricts sont réalisés ?

Nutréa – Triskalia est certifié ISO 9002 ; ce qui signifie que l'entreprise a mis en place des procédures d'Assurance Qualité, des audits réguliers, du personnel dédié, des échantillons analysés selon des procédures...

Une came-sonde descend dans chaque camion en provenance du silo et prélève des échantillons avant déchargement vers l'usine de fabrication d'aliments.

En 2010, tous ces échantillons sont non-conformes et ce sont les cadres du siège de Triskalia à Languidic qui demandent leur acceptation au mépris de toutes les règles de Qualité !

Audits stricts vous avez écrit ?

« pas de cas similaire d'accident de travail ou d'arrêt maladie ultérieurs à 2010 dans le groupe. »

Voici le témoignage de Edith LE GOFFIC sur les faits qui se sont déroulés en 2014 :

*« Avant le décès de Gwenael, je n'avais jamais eu l'occasion de discuter avec Laurent, Claude et les autres... et c'est là que je me suis rendue compte : en fait Gwenael était malade comme eux ! Et c'est ça qui est le plus dur aujourd'hui, parce que je me dis, s'il avait réagi avant, peut-être qu'il aurait été là aujourd'hui pour parler ; malheureusement je suis obligée de le faire à sa place. Et pour ça, j'irai jusqu'au bout ! »
« peut-être que cela entraînera d'autres à réagir ».*

Nous savons que bien d'autres salariés ont les mêmes problèmes de santé que Gwenael, Claude, Pascal, Laurent et Stéphane ; ces problèmes datent pour une part de ces traitements aux pesticides effectués entre 2009 et 2010, pour une autre part, des conditions de travail autour des aliments médicamenteux ou arrosés de pesticides.

La peur de perdre son emploi, les pressions, l'absence de soutien de la part de la CFDT syndicat majoritaire, la bienveillance vis-à-vis de Triskalia de la MSA, font que sans doute des arrêts maladie faisant clairement référence à ces causes sont impossibles à obtenir.

Il suffit de voir comment le directeur de Nutrea a fait traîner la déclaration d'accident pour Gwenael, a caché les vraies raisons ; Gwenael n'en n'a jamais eu connaissance...

Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de salariés malades à cause de leurs conditions de travail.

Et là, il ne s'agit plus seulement de Plouisy, mais d'autres plate-formes, d'autres magasins de Triskalia...

« le suicide d'un salarié...nous nous associons à la peine de la famille »

Quelle hypocrisie, quel mensonge ! Edith LE GOFFIC, après le suicide de Gwenael son mari, n'a jamais reçu le moindre appel, le moindre message, la moindre aide quelconque de la part du management de Triskalia. Bien au contraire, il lui a fallu batailler pour comprendre ce qui a conduit son mari à ce geste, pour obtenir des témoignages qui contredisent les allégations de la MSA qui refusait la reconnaissance du suicide en accident du travail.

Elle a demandé à Mr DOUILLARD, directeur RH de Triskalia que lui soit communiqué le rapport de CHSCT qui a suivi le suicide de Gwenael ; après avoir une première fois avoir promis de l'envoyer, il s'est ensuite rétracté par téléphone.

Quelle meilleure preuve de compassion ?

Reprenons le déroulement des faits :

Déjà en 2012, Gwenael avait été hospitalisé à Bégard pour cause de fatigue, de vue qui baisse, pour les mêmes symptômes que Claude LE GUYADER son collègue chauffeur.

Edith lui avait demandé « *tu es sûr que tu n'es pas malade comme les autres ?* » ; mais Gwenael ne voulait pas perdre son emploi, ne voulait pas être assimilé à ses autres collègues malades.

Le jeudi 2 janvier 2014, vers 19h30, lors de la préparation de son chargement pour le lendemain, en ouvrant un big bag, il reçoit dans le visage, de l'aliment médicamenteux pour porcelet premier âge ; il a une réaction immédiate de brûlure ; il est seul dans le bâtiment, personne pour le soigner ; il rentre à la maison ; il note qu'il a le champ de vision rétréci. Il récupère l'étiquette bleue du big bag ; « *celle-là, il faut qu'on la garde* » dit-il à Edith.

Le vendredi matin, après une mauvaise nuit, les yeux rouges et gonflés, il retourne difficilement à l'usine ; Nutrèa ne veut pas faire de déclaration d'accident du travail ; Gwenael ne peut pas conduire son camion ce vendredi et va de lui-même, seul, aux urgences au centre hospitalier de Lannion-Trestel qui lui délivre un certificat médical pour « *une conjonctivite allergique réactionnelle aux produits manipulés en temps et lieu de travail* ».

La déclaration d'accident du travail sera faite seulement le 10 janvier par Nutrèa ; Edith obtiendra plus tard de la MSA, communication de celle-ci : « *poussière dans l'œil due à un courant d'air* » a écrit le directeur du site Nutrèa !!!

Gwenael reprend le travail le lundi 6 janvier ; mais chaque soir, quand il rentre, il a les yeux très fatigués. Il a le sentiment que cet accident a réactivé la fatigue ressentie en 2012.

Le soir du jeudi 20 mars, fatigué des journées à rallonge, Gwenael refuse de faire une tournée supplémentaire ; le vendredi 21 vers 16h30, il va se présenter au bureau de son chef. Ce qui s'est passé entre ce moment-là et 19h30, Edith n'a pu le savoir. Elle l'appelle en soirée pour savoir à quelle heure il va rentrer ; à sa voix, elle comprend qu'il ne va pas bien ; « *je n'en peux plus* » lui dit-il. Elle accourt à l'usine ; il n'est pas sur le parking, un chauffeur lui dit qu'il n'est pas là ; elle ne comprend pas et repart. Il ne répond plus au téléphone, en fait, il était dans le bâtiment avec son camion. Il a laissé seulement un mot d'amour à Edith et ses enfants, écrit sur la même étiquette bleue que celle du 2 janvier, celle des big bags d'aliment médicamenteux pour porcelet.

Edith devra faire par elle-même les démarches pour obtenir un certificat de décès ; elle apprend ainsi le nom du médecin urgentiste qui est intervenu et que Gwenael a été découvert à 19h30 et que le SMUR a reçu l'appel à 20h01 !

Le mardi 1 avril, Edith accompagnée de son frère et de la direction du site, demande à aller dans le bâtiment où son mari est décédé ; elle découvre avec étonnement un local en tôle sans aspiration, où Gwenael et son collègue effectuaient ce transvasement de l'aliment médicamenteux, des big bags vers les camions. Toute la poussière retombait sur eux. Son collègue d'équipe a déclaré aussi avoir des plaques rouges sur les bras.

Lors de l'enquête qui a suivi, l'Inspecteur du Travail ne semblait pas connaître ce bâtiment ! Et depuis, l'activité a été transférée vers Loudéac !!! Quant au bâtiment aujourd'hui, il sert seulement à stocker du matériel.

L'inspecteur de la MSA apportera en avril à Edith la reconnaissance d'accident de travail du 2 janvier, plusieurs semaines après le décès !

« amalgame entre ce geste dramatique et une intoxication aux pesticides, dont il n'est d'ailleurs pas question dans le motif invoqué par le TASS »

Pour son épouse Edith, Gwenaél a développé avant 2012, les mêmes symptômes que ses collègues chauffeurs Claude LE GUYADER et Pascal BRIGANT : yeux rougis, rétrécissement de champ de vision ; sentiment de confusion quand il conduit, grande fatigue..., symptômes liés à l'incorporation de pesticides dans les céréales.

Concernant son suicide le 21 mars 2014, le propos du TASS de St Brieuc est seulement de dire si son suicide est en lien avec son travail ou non ; il conclut que oui ; et il note que « *cette inquiétude de Mr LE GOFFIC, quant à ses problèmes visuels et leur origine possible en lien avec les produits manipulés est démontrée par le fait que Monsieur LE GOFFIC avait pris la précaution de rapporter chez lui une étiquette concernant la composition de l'aliment qu'il chargeait dans son camion.* »⁷

Et en quoi cet aliment médicamenteux pour porcelet est-il dangereux ? Parce que justement il contient des médicaments dangereux comme la Colistine, antibiotique utilisé pour sa fonction d'activateur de croissance des animaux, antibiotique pouvant entraîner des problèmes neurologiques graves chez l'être humain.

« nos valeurs et nos engagements... nos actions d'Agriculture Ecologiquement Intensive... »

Les valeurs coopératives annoncées telles que le respect des hommes, adhérents et salariés, après les faits ci-dessus décrits, sonnent creux !

Quant à la démarche d' « agriculture écologiquement intensive » (AEI pour les intimes) : l'agriculture industrielle et la FNSEA savent depuis un moment que leur modèle n'a aucun avenir. Les sols ne peuvent éternellement supporter tant de milliers de tonnes de pesticides et d'engrais. Et la société commence à ne plus vouloir consommer toute cette alimentation toxique. En clair, il faut ripoliner le système. D'où la création de ce concept d' « agriculture écologiquement intensive » dont le principe est simple : il faut produire de plus en plus, et donc intensifier encore, mais dans la propreté s'il vous plaît, avec des technologies innovantes (GPS, drones...) sans interdire évidemment ni les pesticides ni les OGM.

D'ailleurs, comment la coopérative Triskalia pourrait-elle concourir à diminuer les traitements phytosanitaires, alors que ses parts de marché dans la vente de ceux-ci sont :

- 41 % en Bretagne
- 66 % en Finistère
- 48 % en Côtes d'Armor
- 44 % en Morbihan

Diminuer ses ventes de produits phytosanitaires reviendrait à se tirer une balle dans le pied !

Notons que certains disent toute la vérité sur « *l'agriculture écologiquement intensive* ». Dans une motion votée à l'unanimité par les Chambres d'agriculture de Bretagne, aux mains de la FNSEA, on peut lire ce délicat aveu : « *L'AEI permet (...) de se projeter vers le futur en évoluant dans les pratiques et systèmes en place (...) L'AEI (...) ne doit pas d'aboutir à l'édition d'un cahier des charges* ». Pas de cahier de charges, donc pas d'obligations !

⁷ Jugement du TASS de ST BRIEUC – 3 sept. 2015

En conclusion :

Le Syndicat Solidaires et les collectifs de soutien aux ex-salariés, nous continuerons de nous battre pour les ex-salariés :

- tant qu'ils n'auront pas obtenu de quoi leur assurer une vie décente, eux qui ne retrouveront probablement pas de travail,
- tant qu'ils n'auront pas obtenu de la Justice, réparation de leur préjudice.

Plus globalement, nous continuerons d'agir pour une agriculture saine et sans pesticides.